



# AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1

## MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NON BATI SUR LA COMMUNE DE STOCKAGE DE CEREALES ET AIRE D'EVOLUTION DE VEHICULES

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière** Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 Avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Monsieur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant : Renseignements techniques et administratifs :** Nexity Property Management, Madame BAUDE Marie-France/ Courriel : mfaude@nexity.fr / Adresse : 25 Allée Vauban – CS50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX

### 3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'une surface de 8 000m<sup>2</sup> environ, sis sur la commune de CAMBLAIN-CHATELAIN, rue de la Gare, en vue de réaliser une activité de stockage ou de stationnement, ci-après détaillé :

- Environ 1 000m<sup>2</sup> de terrain stabilisé à usage d'aire de circulation
- Environ 1 350m<sup>2</sup> de surface plane et imperméabilisée
- Environ 5 650m<sup>2</sup> de friche

### 4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

### 5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SCA UNEAL dont le siège est sis 1 rue Marcel Leblanc – BP 159 – 62054 Saint-Laurent-Blangy

Date d'effet de la convention d'occupation : 15 octobre 2020

### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**

### 7. Information sur les recours

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59 014 Lille Cedex.  
Téléphone : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45  
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr